

Question orale de Mme BRANGET, Conseillère Municipale, sur la charte des bars

«**Mme Françoise BRANGET** : Nous avons suivi l'actualité tout cet été, c'est pour cela que je pose cette question qui n'avait pas été retenue la dernière fois.

«La mise en place de la charte des bars a suscité quelques réactions polémiques, relayées par la presse locale. Cet été, répondant à la critique d'un élu de votre majorité, vous aviez par ailleurs promis aux intéressés une discussion à ce sujet.

La période d'essai d'application de la charte arrive à son terme de deux mois et la réunion-bilan s'est faite sans la participation des riverains qui en avaient fait la demande auprès de vous et de la Préfecture. Nous déplorons vivement cette absence même si je crois qu'elle va être réparée, on me l'a fait entendre, qui entache la concertation. Il semblerait logique que tous les partenaires concernés par la question soient associés à la discussion et à la recherche de solutions.

Dans la même intervention d'août 2001, cet élu, participant aujourd'hui à l'exécutif, avait proposé des mesures d'incitations financières pour l'insonorisation des bars. Il ne nous semble pas très normal que les finances publiques locales soient mises à contribution. L'obéissance aux lois de police ne saurait dépendre d'incitations financières. Il appartient en effet à chaque citoyen de se mettre en conformité avec la loi, dût-il en assumer le coût financier.

Aussi souhaiterions-nous que le Conseil Municipal soit informé :

- 1) des résultats de cette réunion-bilan,
- 2) de la reconduction éventuelle de la charte des bars,
- 3) des mesures prises ou à prendre pour protéger les riverains des débordements toujours possibles,
- 4) de l'éventuelle prise en charge par la Ville du financement de l'insonorisation des bars qui sont actuellement en infraction à la réglementation de l'environnement».

M. LE MAIRE : Vous savez que seul le Maire peut vous répondre mais Eric ALAUZET et Jacques MARIOT pourront vous donner des renseignements. Je ne vous fais pas le reproche de poser ces questions mais les choses ont évolué. Par rapport à la charte des bars, ce qu'il convient de redire, c'est que notre volonté n'est pas d'augmenter les nuisances vis-à-vis des riverains mais au contraire de les diminuer. On sait très bien comment ça se passait avec les personnes à qui on demandait de sortir de l'établissement à 2 heures du matin, elles restaient devant l'établissement où elles discutaient pendant une demi-heure. Jacques MARIOT est allé plusieurs fois sur le terrain en mission. Je n'y suis pas allé car que j'ai pensé qu'on ne croirait jamais que j'étais là pour voir le fonctionnement des bars et des boîtes de nuit, qu'on allait dire que le maire est dans les bars. J'ai donc laissé Jacques MARIOT y aller.

Il se trouve quand même que, de l'avis général, je ne dis pas que c'est unanime, les choses ont bien évolué puisque dans un certain nombre de bars, les nuisances, de l'avis même des riverains, ont diminué. Je dis bien que ce n'est pas général car nous savons bien qu'il y a encore 2, 3 ou 4 bars qui ne respectent pas la réglementation, dont d'ailleurs certains ont à nouveau été fermés.

Ce que je voudrais dire, c'est qu'on ne peut pas vivre dans une ville qui soit stérilisée, d'ailleurs personne ne le demande, même pas les riverains. Par contre, il y a un certain nombre de précautions à prendre et je comprends aisément que quelqu'un qui vit au-dessus d'un bar accepte difficilement de ne pas pouvoir dormir avant 2 ou 3 heures du matin, je crois que c'est une réaction normale. Donc l'objectif de cette charte c'est de faire en sorte que plutôt que de discuter à l'extérieur, on puisse et c'est ce qui se passe actuellement, peut-être continuer la discussion entre 2 heures et 3 heures à l'intérieur...

Mme Françoise BRANGET : Ou à l'extérieur.

M. LE MAIRE : ...non, à l'intérieur de l'établissement parce que c'est plus confortable, d'autant plus que la charte prévoit qu'on baisse la sono, que l'on fasse rentrer les clients et que l'on vide les terrasses. Donc globalement ça se passe plutôt bien. Quant à la concertation, vous ne pouvez pas dire qu'on ne l'a pas mise en place puisqu'elle n'a pas eu lieu, la réunion est prévue demain soir. A cette réunion assisteront des élus, j'ai la liste là, M. MARIOT, Mme BRANGET...

Mme Françoise BRANGET : Je vous remercie.

M. LE MAIRE : ... donc vous serez à la réunion de concertation, un représentant de la Préfecture et de la Police Nationale, un représentant de l'AFEDD, une association qui a beaucoup fait parler d'elle avec son délégué général mais qui, depuis, est complètement mise à l'écart par les autres représentants des bars, M. MARTIN Jean-Jacques et M. SEBBAGH du SNDLL, le Syndicat National des Discothèques et Lieux de Loisirs, cinq exploitants de discothèques bisontines, M. FRELIN de la Fédération Patronale de l'Union Départementale du Syndicat de l'Industrie, et des représentants des riverains : M. FERRANDEZ, M. BOILLON, M. DEVILLERS, M. BOUSSON, M. MUNIER et M. MEYER, mon Cabinet, le Service Hygiène-Santé, le Secrétariat Général et la Police Municipale...

Mme Françoise BRANGET : C'est très bien.

M. LE MAIRE : Cette réunion aura lieu demain soir à 18 h 30, Salle Courbet pour faire le bilan. Je pense que nous allons poursuivre si le bilan est favorable. Je crois qu'ils le savent. Mais nous ne signerons pas, nous ne renouvelerons pas la charte avec ceux qui ne la respectent pas et nous demanderons, et elle le fait, à la Police Nationale d'être très vigilante par rapport à cela. Je crois que là aussi il faut trouver un équilibre. Il faut que chacun puisse y trouver son compte, que ceux qui fréquentent l'établissement puisse y aller mais que ceux qui habitent autour puissent dormir aussi.

Mme Françoise BRANGET : C'est parfait que tout le monde soit associé et c'est ce que je réclamaïis depuis cet été.

M. LE MAIRE : On a un peu tardé pour mettre cela en place, donc on le fait un peu en catastrophe mais j'espère que vous serez libre ainsi que...

Mme Françoise BRANGET : Ce que j'aimerais c'est qu'on me réponde sur la dernière question, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Pour l'instant on n'en est pas là. On reverra ce point le moment venu. On n'a pas à discuter de ça pour l'instant, c'est un débat à mener, pour l'instant il n'y a rien de prévu, c'est seulement une piste.

Mme Françoise BRANGET : Il n'y a rien de prévu mais c'était quand même dans l'accord passé entre vous et les Verts lors des élections.

M. LE MAIRE : Non, pas ça.

Mme Françoise BRANGET : Si je l'ai relu dans le texte que vous nous aviez fait passer. Je ne veux pas mettre de l'huile sur le feu mais c'est un petit projet comme le reste.

M. LE MAIRE : Nous en reparlerons, mais écoutez, ne mettez pas de l'huile sur le feu.

Mme Françoise BRANGET : Ce n'est pas grave, c'était un petit projet comme le reste...

M. LE MAIRE : Vous voulez qu'on se serre la main publiquement avec Eric ALAUZET ? Non, ce n'est pas la peine ? On ne va pas s'embrasser quand même. Nous en resterons là sur cette question de bars».

Dont acte.

Récépissé préfectoral du 4 décembre 2001.